

Cité scolaire Bertran de Born
1, rue Charles Mangold
24001 Périgueux cédex

Périgueux, le 19 novembre 2012,

Monsieur l'Inspecteur Pédagogique Régional Vie Scolaire,
Madame La Directrice Académique des services
départementaux de l'Education Nationale,
Madame Blanc, Directrice, DPE,
Monsieur Germès, Chef de Bureau, DPE 6,
Messieurs Les Proviseur, Proviseur-adjoint et Principal-
adjoint de La Cité Scolaire Bertran de Born,

Nous sollicitons de votre bienveillance une lecture de ce courrier qui, nous l'espérons, retiendra votre attention.

La cité scolaire Bertran de Born compte actuellement 1552 élèves, répartis sur les différents niveaux que sont le collège, le lycée, les classes préparatoires littéraires et scientifiques, les élèves de BTS SIO, et les Cadets de La République. L'ensemble des usagers de la cité scolaire ne dispose que d'un seul CDI, commun à tous. Ce lieu, qui accueille régulièrement beaucoup d'élèves, est ouvert en continu du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures et devrait être géré administrativement par deux professeurs documentaliste.

Depuis septembre 2009, le poste du lycée est bloqué et ne paraît plus au mouvement académique des professeurs documentaliste; il est réservé à un professeur stagiaire, ce qui fut le cas pour l'année scolaire 2009-2010 et 2011-2012. En 2010-2011, c'est un documentaliste contractuel qui a été nommé. Pour l'année scolaire 2012-2013, une personne en reconversion, Madame Cugno Sandra, a obtenu le poste à partir de janvier 2013, et Madame Cordelois Caroline, documentaliste contractuelle, assure le remplacement de cette personne en congé maternité, de septembre à décembre 2012.

Madame Cordelois est contractuelle en documentation en CDI. C'est une personne d'expérience, qui s'est très vite adaptée aux exigences de la cité scolaire, à la multiplicité des tâches, à la variété du public et à la diversité des activités pédagogiques. Elle s'est très bien intégrée aux équipes pédagogiques et a un bon rapport avec les élèves et étudiants de l'établissement. Elle prépare actuellement le CAPES de documentation et suit la formation à ce concours tous les mercredis à l'IUFM de Mérignac.

Former une personne stagiaire ou une personne en reconversion sans aucune expérience demande du temps, de l'investissement et selon la structure du lieu et l'importance de l'établissement, encore plus de disponibilité de la part de l'encadrant. C'est donc une charge de travail supplémentaire non négligeable, source de fatigabilité, de nervosité et surtout d'insatisfaction dans l'accomplissement du travail au quotidien.

Depuis quatre ans, le personnel nommé sur le poste du lycée change chaque année et le suivi dans le travail sur le long terme en est affecté. En plus d'un temps d'adaptation incontournable, les personnes stagiaires sont régulièrement absentes pour leur formation. Quant aux personnes en reconversion, elles n'ont

généralement aucune expérience en CDI et aucune formation autre que celle du terrain. C'est pourquoi nous sollicitons de pouvoir garder Madame Cordelois Caroline sur le poste du lycée, de janvier à juin 2013, en plus de Madame Cugno Sandra, qui va arriver en cours d'année scolaire non formée. Pouvoir rester à Bertran de Born est aussi le souhait de Madame Cordelois, à la fois pour satisfaire les intérêts de la cité scolaire, mais aussi à titre personnel, dans le cadre de sa préparation au concours.

En espérant que vous trouverez cohérente et justifiée cette demande et que vous y répondrez favorablement, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations dévouées et respectueuses.

Les représentants du Personnel aux Conseils d'Administration du Collège et du Lycée Bertran de Born

M. ROMERO-ROMERO



N. FARTO



G. ROCHARD



R. GUINRAÏC



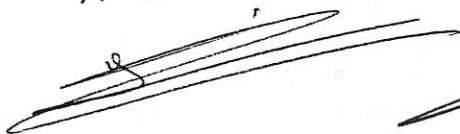
E. BAILLOT



C. LAFAYE-POENTE



Y. LISOIE



M. MOREAU



N. COTTRET



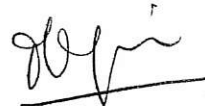
L. MAJID



Cl. MARTIN



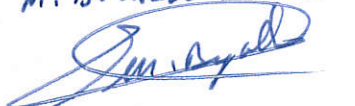
N. VIGNE



V. THIESSE



M. BUGALLO MARTIN



L. DEGRAVES



D. LHEUREUX



B. BEGUE



M^{me} Cuvelier

